

Résolution adoptée

Séance plénière du 10 février 2026

« *Quartiers urbains populaires* : parlons solutions ! »

Déclaration du groupe CFTC

Au fronton de la République est toujours gravée la sempiternelle devise que chacun connaît. Malheureusement, il est devenu difficile de la prononcer devant des réalités sociales et économiques qui en sont l'antithèse. Ainsi, lorsque l'on nomme des territoires d'après leur caractère "urbain et populaire", on acte une séparation géographique sur l'unique critère du milieu social. Autrement dit, une frontière bien incapable de produire ni l'égalité, ni la liberté, ni la fraternité promises. Loin d'être invisible, elle se matérialise là où les services publics sont limités, où les opportunités d'emploi sont plus faibles en qualité comme en quantité et où les conditions de vie sont aux antipodes du modèle que la France promet.

Longtemps, les politiques publiques ont été construites de telle sorte à ce qu'il soit possible d'en sortir alors même qu'elles devaient tout faire pour qu'il soit désirable d'y exister ! À ce titre, la CFTC partage l'ambition de la résolution, celle de mettre l'accent sur des solutions locales dynamisant la vie économique, sociale et culturelle au plus près des habitants. Désenclaver ne suffit plus car, pour rétablir l'égalité réelle entre les territoires, il faut que les conditions de l'émancipation soient réunies directement sur place. C'est avec un tissu d'entreprises pérenne et des offres d'emploi de qualité, avec un accès à la culture et aux soins, qu'on retrouve la liberté de choisir et non la contrainte de partir.

Bien sûr, pour mettre en œuvre ces solutions, la société civile et ses organisations, déjà pleinement investies sur le terrain, devront être des partenaires indispensables des pouvoirs publics. Pas seulement parce qu'elles sont une émanation de la fraternité en période de crise mais parce qu'elles prennent notre devise républicaine comme une boussole pour agir et non comme une simple formule magique.

La CFTC remercie les rapporteurs. **Elle a voté en faveur de la résolution.**